

Défiscalisation et Bien commun

Article rédigé par *Entretien Maxime Camus*, le 08 décembre 2017



Défiscalisation : qu'en penser et que faire d'ici la fin de l'année ?

Sous François Hollande, les contribuables Français, et notamment les familles, ont subi un véritable matraquage fiscal. Et compte tenu de la situation financière de la France, il y a peu d'espoir pour que cela s'améliore avec Emmanuel Macron : ce qui va être donné d'une main sera, à n'en pas douter, repris de l'autre.

Dans ce contexte, beaucoup de Français mettent en place des solutions pour réduire leurs impôts ou se posent la question de le faire d'ici la fin de l'année.

Mais qu'en penser ? Est-il normal et même moral de ne pas payer d'impôts ? Quelles sont les solutions pour réduire ses impôts avant la fin de l'année ?

Le point avec Maxime Camus, Directeur Général de [Grisbee Gestion Privée](#), cabinet de gestion de patrimoine situé à Versailles.

LP (Liberté Politique): défiscaliser, est-ce tout à fait moral ?

MC (Maxime Camus) Premier élément de réponse, il est tout à fait légal de réduire ses impôts. Des dispositifs sont mis en place par l'Etat et visent à soutenir l'économie de notre pays : associations, emploi à domicile, immobilier, forêt, PME...

Par ailleurs, et vous vous en faites régulièrement l'écho, la manière dont sont utilisés nos impôts par l'Etat peut tout à fait être contestée. Or, mettre en place une solution de défiscalisation permet d'orienter ses impôts vers des secteurs ou des acteurs bien identifiés. Soutenir une association, investir dans une startup ou dans la forêt sont à mes yeux des actes citoyens !

LP : pouvez-vous nous présenter les différentes solutions pour réduire son impôt sur le revenu ?

MC : Solution très connue de vos lecteurs, les dons à des associations permettent de réduire significativement son impôt sur le revenu, de 66 ou 75% du montant donné. Certains placements permettent également d'obtenir une réduction d'impôts : c'est bien entendu le cas des investissements immobiliers, avec la loi Pinel ou la loi Malraux, mais aussi des PERP, qui rencontrent un succès grandissant, ou encore de l'investissement dans la Forêt ou les PME. Enfin, certaines charges courantes permettent d'obtenir des réductions ou des crédits d'impôts : aide à domicile, pension alimentaire...

Aujourd'hui, il est donc assez "facile", pour des contribuables qui ont un peu de liquidités ou une capacité d'emprunt, de réduire voire même d'annuler leur impôt sur le revenu.

LP : et le coût pour l'Etat est exorbitant...

MC : en France, il existe en effet 451 niches fiscales, dont plus de 200 sont liées à l'impôt sur le revenu. En 2018, ces niches fiscales devraient amputer les recettes de l'Etat de 100 milliards d'euros, un record

historique. Ce coût est toutefois à relativiser puisque de nombreuses niches fiscales ont pour objectif de contribuer à la croissance de l'économie française (CICE...).

Engagement fréquent de nos responsables politiques, la suppression des niches fiscales se heurte toujours au mur des réalités, des pans entiers de notre économie dépendant de l'avantage fiscal accordé. Imaginez demain l'impact que représenterait la suppression de la réduction d'impôt liée aux dons... ! Comme dirait Gilles Carrez, "derrière chaque niche fiscale, il y a un chien qui aboie !"

LP : que conseillez-vous à ceux qui souhaitent se lancer dans un investissement défiscalisant ?

MC: Le plus important est de ne pas agir dans la précipitation. Les contribuables ont jusqu'au 31 décembre 2017 pour réduire leur prochain impôt sur le revenu et il doivent donc s'y atteler dès que possible.

Il est par ailleurs essentiel de se faire accompagner par un conseiller en gestion de patrimoine. Attention toutefois aux vendeurs de produits immobiliers qui peuvent se cacher derrière des soi-disant conseillers en gestion de patrimoine et qui n'ont en réalité que du Pinel à proposer...

Au sein de Grisbee Gestion Privée, nous étudions dans tous les cas la situation globale de nos clients pour nous assurer que la mise en place d'une solution de réduction d'impôt est cohérente par rapport à leur situation personnelle et financière. La défiscalisation ne doit en effet pas être le seul motif d'investissement et doit s'inscrire dans une démarche de diversification patrimoniale.

A propos de Grisbee Gestion Privée

Grisbee Gestion Privée est un cabinet en gestion de patrimoine situé à Versailles. Le cabinet compte 15 collaborateurs et accompagne ses clients dans toute la France sur des problématiques de fiscalité, de diversification, de préparation de la retraite ou de succession.